



Ringlaan 39
1853 - Strombeek-Bever
tel. +32 2 880 88 90
info@aceg.be
www.aceg.be



Contrôle d'une élévateur à plate-forme mobile.

P2: L'UTILISATION DE L'APPAREIL DE LEVAGE/L'ASSENCUR PEUT ÊTRE CONTINUÉE. NÉANMOINS IL FAUT REMÉDIER AU PLUS VITE À LA (AUX) REMARQUE(S) CITÉE(S). (VOIR FICHE EN ANNEXE)

Date: 08/10/2025 Inspecteur: Daniel Godin Mentor:
Étiquette d'identification: 20 Référence client: RMS8

Date rapport: 09/10/2025
L'inspection suivante doit être effectuée dans: 01/2026

Adresse de l'installation

Rue Rue des Waides
Numéro 9
Boîte
Postcode 4890
Commune Thimister
Pays Belgique

Propriétaire

Nom RMS8
Rue Rue des Waides
Numéro 9
Boîte
Postcode 4890
Commune Thimister
Pays Belgique

Entrepreneur

Nom RMS8
N° TVA BE 0891 617 862
Numéro de téléphone +32 87 78 72 30
E-mail info@rms8.be

Type de contrôle: Périodique (Législation : voir section "notes")

Date de l'inspection annuelle exécutée: 08/10/2025 ☒ Effectuer une inspection annuelle

Marque Haulotte	Type HA16RTJPRO	N° de série / N° client 2081048	Année de construction 2020
Charge max. 230 kg	Nombre de personnes max. 2	Châssis Roues/wielen	
Limiteur de charge présent: Oui	Date: 08-10-2025	Date d'expiration: 08-10-2026	
Test limiteur de charge avec poids fait le:			

	Emplacement du contrôle: Chantier/werf					
Critères de contrôle administratifs périodique	BON	PB	PA		Remarques	Image
Rapport positif de mise en service présent. voir rapport of	☒	☐	☐			
Critères de contrôle techniques - Trimestriel	BON	PB	PA	P3	Remarques	Image
Positionnement et ancrage	☒	☐	☐	☐		
Châssis T	☒	☐	☐	☐		
Commande/commande au sol 3M	☒	☐	☐	☐		
Fin de course/amortisseurs 3M	☒	☐	☐	☐		
Alimentation T	☒	☐	☐	☐		
Habitacle/plate-forme/cabine 3M	☐	☒	☐	☐	Structure de la nacelle légèrement pliée. Gondelstructuur licht gebogen.	
Dispositif de levage 3M	☒	☐	☐	☐		
Descente de secours T	☒	☐	☐	☐		
Dispositif d'inclinaison 3M	☒	☐	☐	☐		
Critères de contrôle techniques - Annuel	BON	PB	PA	P3	Remarques	Image
Structure J	☒	☐	☐	☐		
Limiteur de charge A	☒	☐	☐	☐		
Limiteur de couple de charge A	☒	☐	☐	☐		

INFRACTIONS/REMARQUES/NOTES

Structure de la nacelle légèrement pliée.
Gondelstructuur licht gebogen.
Dégât sur la carrosserie coffre moteur avant droit /Schade aan de carrosserie rechtsvoor motorruimt

NOTES

L'examen dont ce rapport résulte ne peut en aucun cas être utilisé comme « déclaration » type IIA ou IIB de la directive machines 2006/42 et l'AR 12/08/2008. Un élévateur à plate-forme mobile rentre dans le champ d'application du R.G.P.T., l'AR du 05/05/1995 ou l'AR 12/08/2008 (avec CE) ou l'AR 12/08/1993 (sans CE). Le contrôle dont ce rapport résulte, a été effectué sur base du RGPT art. 281. Les contrôles se font sans démontage préalable. Ils sont limités à une vérification visuelle, l'inspection du bon état des composants non-électriques qui peuvent être atteints en sécurité et l'inspection du fonctionnement de l'appareil. Le contrôle de l'installation électrique de l'appareil ne rentre pas dans la mission de ce contrôle. Selon Codex Art. IV.2-11, les rapports, documents et attestations sont tenus à la disposition des fonctionnaires chargés de la surveillance. Ils doivent en plus être communiqués au Comité pour la Prévention et la Protection au travail, ou, en l'absence d'un comité, à la délégation syndicale et, en l'absence d'une délégation syndicale, aux travailleurs conformément à l'art.53 de la loi 04/08/1996.

PUBLICATION DU RAPPORT D'INSPECTION

Durée de l'inspection: de 11:10 à 11:30
L'inspecteur Daniel Godin


Daniel Godin - ACEG #100

Pour toute question ou pour les conditions générales, veuillez consulter le site www.aceg.be

BE53 0689 0209 2953 | BTW BE0839.866.481



